

I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Equipe enseignante Rentrée 2021

Directrice : Mme Bray (petite section) déchargée le mardi pour la direction

Mme DUPOUY (petite et moyenne sections)

Mme MONTAGNON à mi-temps (moyenne section)

Mme VERRE CAUP complément de mi-temps (moyenne section)

Mme FAURE (moyenne et grande sections à temps partiel le lundi, le mardi et le vendredi)

Mme CANTALOUBE décharge de direction le mardi et un vendredi sur 4 (matin ou après-midi 1 fois / 2 et complément du mi-temps de Mme FAURE (le mercredi et le jeudi)

Mme DUBUS (remplaçante de Mme DULOUT en grande section)

Recrutement en service civique de Pauline GAGNEUX depuis début octobre et d'Alexia DEUILHE à partir du 20 octobre afin d'aider l'équipe dans divers projets.

Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école : L'Inspecteur de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsable ALAE, responsable des ATSEMs...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Depuis cette rentrée scolaire, les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 238 Nombre de votants : 106 Bulletins blancs ou nuls : 11

Bulletins exprimés pour l'APE : 72

Bulletins exprimés pour l'association ASABL'LAGE : 23

Sièges attribués à l'APE : 4

Sièges attribués à l'association ASABL'LAGE : 1

Le taux de participation est de 44,54 %. Le taux de participation l'année passée était de 38,24 %.

Effectifs

À ce jour, 125 élèves sont inscrits, pour 5 classes.

La répartition en est la suivante :

1 classe de Petite Section	25 élèves (+1 à partir de mars 2022)
1 classe de Petite Section / Moyenne Section	24 élèves (16 PS / 8 MS)
1 classe de Moyenne Section	26 élèves
1 classe de Moyenne section / Grande Section	24 élèves (12 MS / 12 GS)
1 classe de Grande Section	26 élèves

Rentrée et COVID :

Le protocole sanitaire à la rentrée : lavage des mains avec de l'eau et du savon autant de fois que nécessaire et aération régulière des locaux.

Les instructions ministérielles nous sont transmises pour nous informer de l'évolution des modalités de gestion des différentes situations liées à la COVID-19. Comme ces informations changent très souvent, il n'est pas possible de tout transmettre aux familles. La gestion se fait au cas par cas.

Depuis le 11 octobre 2021, le protocole en vigueur dans les écoles du département est de niveau 1 (voir pièce jointe). La limitation du brassage n'est plus obligatoire. Des échanges de service entre enseignants ou des décloisonnements peuvent être organisés.

Une demande a été faite au service restauration pour que les horaires de la pause méridienne reviennent à la normale soit 12h-14h05 au lieu de 11h30-13h25. L'APC aura alors lieu de 12h05 à 12h35.

RASED : Mme CAMPANELLA (psychologue scolaire) est présente le lundi sur le groupe scolaire. Elle peut être sollicitée directement par mail par les parents.

Scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans

En début d'année, les parents des élèves de petite section ont pu, s'ils le souhaitent, demander un aménagement du temps scolaire. Cette demande est transmise et validée par l'inspecteur de circonscription. Cet aménagement concerne la présence des enfants l'après-midi uniquement, pas le mercredi matin : cela concerne 8 enfants qui ne viennent pas l'après-midi (3 ne viennent jamais l'après-midi et 5 selon un planning établi).

Les parents ont dû s'engager pour l'année, mais l'aménagement peut être revu en cours d'année scolaire (après discussion avec l'enseignant).

Les autres enfants de petite section restent à l'école toute la journée, voire plus pour ceux qui vont aussi à l'ALAE matin et soir.

Cet aménagement de la scolarité ne concerne que les enfants de petite section.

Absences des enfants : il est impératif de signaler l'absence d'un enfant avant 9h si possible soit par téléphone, soit par mail. Préciser le nom, la classe et la durée de l'absence. Si une absence se prolonge, il faut le signaler par téléphone ou par mail.

Toute absence doit être ensuite justifiée par écrit (sur papier libre). Le certificat médical reste obligatoire pour toute maladie contagieuse.

Règlement intérieur :

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2019, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).

- modifications apportées au règlement intérieur de l'école concernant :

- l'obligation vaccinale pour les enfants nés après le 01/01/2018 (11 vaccins obligatoires)

- Rappel de certains points du règlement intérieur :

- Concernant les règles d'admission à l'école :

« Les enfants doivent arriver à l'école en état de bonne santé. Un enfant fiévreux ou malade (éruption de boutons, diarrhée, yeux qui coulent...) ne pourra pas être admis à l'école. »

- Concernant les rythmes périscolaires des enfants :
« Le tableau, rempli en début d'année scolaire dans le cahier de liaison, renseigne le rythme de chaque enfant pour la journée (pause méridienne et sortie de 16h20). Il sert de référence toute l'année. De ce fait, le matin au portail, l'enseignant qui assure l'accueil prendra en note uniquement les modifications pour la journée. »

Pour éviter tout litige avec les familles, nous rappelons que seules les modifications faites par les adultes sont prises en compte.

Quand le changement est durable, indiquer les modifications par écrit sur le cahier de liaison.

Rappel : les bijoux, jouets et bonbons sont interdits.

- Le règlement intérieur de l'école est approuvé par le Conseil d'école. Il est voté à l'unanimité. Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur ceux des représentants de parents d'élèves. Les modifications sont notées dans une graphie différente.

Il ne sera plus photocopié systématiquement pour toutes les familles (seulement sur demande).

Les parents devront signer dans le cahier de liaison un mot attestant qu'ils en ont pris connaissance.

Sécurité

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mardi 21 septembre à 10h20 et s'est très bien déroulé mais l'alarme n'était pas suffisamment audible dans les classes. Durée de l'évacuation : 1 minute 30. Deux autres exercices sont à prévoir au cours de l'année scolaire. En fin d'année, un exercice sera prévu sur le temps de sieste (fin de la sieste).

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) « attentat-intrusion » a été réalisé le mardi 12 octobre.

Son objectif est d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'intrusion, à savoir :

- Se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- Répondre instamment aux consignes de l'adulte

En maternelle, nous ne parlons pas d'exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous exerçons les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique. Tout s'est bien déroulé. Les enfants sont restés cachés pendant 7 minutes.

Un autre exercice pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses aura lieu au cours de l'année.

Une liste de demande d'amélioration des locaux a été transmise aux services de la mairie afin d'être plus efficace (stores, serrures...).

Mairie

Travaux demandés à la mairie :

- Réparation des jeux de cour et entretien de la cour : un devis a été demandé par la mairie pour les jeux de cour ainsi qu'un autre pour l'enrobage au sol.

Toutes les commandes de matériel scolaire doivent être passées au retour des vacances de Toussaint dernier délai pour que les budgets soient clos en décembre (année civile)

- Les absences d'atsem pour décharges syndicales posent problème.

- Budget :

La Mairie alloue pour l'année scolaire 2021/2022 un budget de 6 575 € pour les activités éducatives (sur une base de 125 élèves) :

- 25 € / élève pour le fonctionnement pédagogique (25 x 125 = 3125 €)
- 1 400 € de subvention pour la coopérative
- 10 € / élève pour les bus à l'occasion des sorties pédagogiques (10 x 125 = 1250 €)
- 800 € pour le fonctionnement (papier, courriers, bureau)

Et

- 1000 € pour Noël
- Une somme qui n'est pas encore définie pour un spectacle de Noël

II – ALAE

L'équipe est renouvelée, avec l'arrivée de Sandrine JORDANA à la direction de l'ALAE et de 3 nouvelles animatrices.

En maternelle, les projets sont menés sur une ou deux périodes (cirque en P1, théâtre sur les émotions en P2, foot en P2, cuisine en P1 et P2, ...).

Les TAP sont proposés le lundi, mardi et jeudi. Les parents inscrivent leur enfant le jour qui leur convient. Les enfants choisissent leur activité TAP (2 activités chaque jour) en fonction de leur envie. Elles sont réservées aux MS et GS et ne sont pas obligatoires si l'enfant ne souhaite pas participer.

Une activité est également proposée le vendredi mais sans inscription préalable.

Les PS sont placés sur des activités simples et « libres ».

Toute demande liée à la restauration, l'ALAE ou l'ALSH doit être faite auprès du service concerné.

III - PROJETS DE L'ANNEE

- **Maternelle et cinéma** (MS et GS : 84 élèves concernés) : Les 8 élèves de MS de la classe de Mme Dupouy seront pris en charge par les collègues de MS et de GS. 3 séances sont prévues dans l'année.

La première séance, « Jeux d'images », aura lieu le 17/11/2021 au cinéma de Plaisance du Touch. Le coût du transport est pris en charge par la mairie et les entrées (2,50€/enfant – total : 210 €) en partie par la coopérative scolaire. Une participation de 2€ sera demandée aux familles.

Les élèves de PS, n'étant pas concernés par ce dispositif, participeront à une sortie au cinéma de Colomiers le 17/11/2021 pour visionner "Le Noël de petit lièvre brun" (41 élèves concernés). Le coût du transport est pris en charge par la mairie et les entrées (3€/enfant – total : 143.50 €) en partie par la coopérative scolaire. Une participation de 2€ sera demandée aux familles.

- **Chorale d'école** : à partir de la période 2 (retour des vacances de Toussaint)

Les enfants chantent ensemble tous les mercredis matin (~30 minutes)

- **Noël** : « soirées portes ouvertes » aux parents pour venir admirer les travaux des classes. Les modalités sont encore à définir.

Nous réfléchissons à un cadeau pour l'école que nous pourrions offrir grâce au budget de 1000€ attribué par la mairie.

Nous cherchons également un spectacle de Noël également offert par la commune.

- Médiathèque et BCD

Des projets sont proposés par la médiathèque :

- Tapis de lecture « Le rond » en période 4 pour les élèves de PS et de MS. Accueil en médiathèque et animation d'un atelier par Mireille Guiraud
- Découvrir la médiathèque en période 4 pour les élèves de GS. Lecture d'albums, ateliers et jeux proposés par la bibliothécaire.
- Projet « Poétiser la ville » en période 5 pour toutes les classes. Affichage à la médiathèque mais aussi dans la commune de productions graphiques réalisées autour de la poésie. (Exposition le dimanche 12 juin)

Dès que possible, nous confierons à Pauline et Alexia (services civiques) la gestion de la BCD (entretien des livres, prêt).

La demande d'un logiciel spécifique à une BCD est réitérée (avec un ordinateur).

Les parents d'élèves seront sollicités pour aider à la « remise en forme » de notre BCD.

- **Galette** : Une fête de la galette sera organisée avec une fabrication de couronnes par les élèves.

- **Carnaval** : Fabrication de coiffes (le thème est encore à définir). Les parents d'élèves proposent le thème de la bande dessinée.

Prévoir d'inviter la crèche si cela est possible.

- **Sortie à la ferme** : Une journée à la ferme est prévue pour tous les enfants de l'école début avril.

- **Classe découverte PS1 en période 5**: Le projet est encore à l'étude (séjour sur 2 nuitées).

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe ou d'école.

A ce jour, le solde de la coopérative est de 7 301.01 €.

Subvention de la mairie : 1400 €

Don APE : 209.80 €

Participation volontaire des familles pour l'année scolaire 2021/2022 : 1943 €

La photo individuelle se déroulera le 10/11.

Remerciements :

- À la Mairie pour son aide.
- Aux associations de parents d'élèves pour les actions menées au cours de l'année
Asabl'age souhaite organiser un loto en mars 2022.

Prochains conseils d'école : elles vous seront communiquées ultérieurement (1 en février et 1 en juin).

Clôturé à 19h25